

Archéologie préventive : les amendements partiellement votés.

Dans un récent communiqué intitulé [« NOUVEAUX COUPS DE BOUTOIR CONTRE L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »->art637] (24 décembre 2008), nous vous avons informé des différents amendements relatifs à l'archéologie préventive présentés dans le cadre du projet de loi sur « la relance ». Ce projet de loi, voté le 13 janvier par l'assemblée nationale, a partiellement adopté ces amendements. C'est maintenant aux sénateurs de jouer...